



Mémoire de la Ville de Montréal

Préparé en collaboration avec le Conseil interculturel de Montréal
et présenté dans le cadre des consultations
sur la planification de l'immigration au Québec
pour la période 2017-2019

Août 2016

TABLE DES MATIÈRES

1. Préambule	4
2. L'immigration à Montréal : son apport et les besoins exprimés	7
3. Conclusion	20
4. Synthèse des recommandations	21

1. Préambule

La Ville de Montréal salue l'initiative du Gouvernement du Québec d'entendre les préoccupations des différents acteurs concernés par la planification de l'immigration au Québec.

Mentionnons que cette consultation survient dans un contexte où la Ville de Montréal est dans l'attente de la loi sur la métropole. En effet, depuis plusieurs années, la Ville de Montréal revendique auprès du Gouvernement du Québec une reconnaissance explicite de son rôle en matière d'intégration et d'accueil, ainsi que l'allocation des ressources conséquentes à la reconnaissance de ce statut. L'accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission des aubains de 1991 est une source de financement pérenne, stable et indexée annuellement, destinée à l'accueil, à la francisation et à l'intégration des immigrants du Québec. En regard des enjeux observés et du rôle de la métropole, une révision du modèle existant s'impose afin d'assurer une gestion intégrée des défis liés à l'accueil et à l'intégration des nouveaux arrivants et des personnes issues de l'immigration. Cela est tributaire de la reconnaissance du rôle structurant de Montréal en la matière. Le présent mémoire de même que les recommandations qui y sont formulées doivent être interprétés en regard de ce contexte plus global.

Au printemps 2016, la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Mme Kathleen Weil, a annoncé la nouvelle loi québécoise en matière d'immigration et la mise en place d'un système de sélection des immigrants ayant pour but de mieux correspondre aux besoins du marché du travail québécois. La Ville de Montréal constate que plusieurs de ces thèmes sont également en trame de fond de la consultation actuelle.

Ainsi, conformément aux objectifs de cette consultation, le mémoire présenté par la Ville de Montréal vise à cerner les enjeux prioritaires liés aux neuf orientations présentées dans le cahier de consultation du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI).

Des réalités vécues et observées dans la métropole sont également mises de l'avant, afin qu'elles soient prises en compte et intégrées dans le cadre de cette planification gouvernementale. En ce sens, la métropole invite le Gouvernement du Québec à tenir compte du présent mémoire, mais également de celui qui a été présenté au cours de l'hiver 2016 afin d'avoir un portrait juste et global des enjeux en matière d'immigration pour Montréal.

La Ville de Montréal est globalement favorable aux orientations proposées dans le document de consultation. Elle tient cependant à souligner l'apport de l'immigration au dynamisme de la métropole, mais souhaite apporter des précisions et des nuances essentielles à la compréhension et à la prise en compte des réalités métropolitaines.

Nous constatons que plusieurs objectifs similaires à ceux qui sont visés dans la présente planification étaient également formulés dans les documents des planifications pluriannuelles antérieures (2008-2010 et 2012-2015). Cela ouvre la porte à plusieurs interrogations concernant le bilan de ces plans. Il serait fort pertinent de prendre connaissance des évaluations et des résultats obtenus en regard de l'atteinte des cibles qui étaient fixées dans les planifications précédentes. Ces informations nous permettront de mieux déterminer quels seront les outils et les ressources nécessaires à mettre en place pour atteindre les objectifs suggérés par les orientations 2 à 6 de la présente planification.

Il est maintenant impératif de prendre en compte le rôle de la métropole et de travailler de concert afin d'atteindre les objectifs qui seront fixés, en collaboration avec les partenaires, mais surtout de favoriser et de prioriser l'intégration réussie des nouveaux arrivants et des personnes issues de l'immigration, c'est-à-dire une intégration sociale, professionnelle et économique. C'est dans cette logique que nous réitérons au Gouvernement du Québec l'importance de développer le « Réflexe Montréal » permettant à la métropole de participer en amont à la planification de l'immigration pour les années à venir et plus particulièrement dans la détermination des cibles.

En effet, la volonté du gouvernement de recruter un plus grand nombre de personnes dont les métiers et professions sont en demande au Québec ne garantit pas en soi l'accès à l'emploi et à l'intégration à la société québécoise. Cet enjeu est beaucoup plus complexe et repose essentiellement sur la capacité de mettre en place un continuum de services complets, susceptibles de répondre aux besoins du nouvel arrivant et de sa famille. Ce continuum de services doit impliquer les divers intervenants et partenaires du milieu ainsi que les employeurs. En effet, en tant que métropole, Montréal souhaite jouer un rôle actif pour coordonner le continuum de services sur son territoire et ainsi assurer une prestation efficiente de services pour favoriser l'intégration des personnes.

De plus, mentionnons que des situations particulières peuvent se présenter. Nonobstant le fait que le demandeur principal ou la demanderesse principale puisse s'intégrer rapidement, il serait important de tenir compte des besoins de l'ensemble de la famille.

Ces besoins peuvent être très différents pour les hommes et pour les femmes; il est donc primordial d'effectuer une analyse différenciée selon les sexes dans la planification de l'immigration et dans l'élaboration des services. En outre, les besoins de ressources et de services en matière d'accueil et d'intégration demeurent et se manifestent au niveau local, ce qui met en évidence l'importance du rôle de la métropole en tant que gouvernement de proximité.

Les compétences relatives à l'immigration relèvent du Gouvernement du Québec, comme le stipule la *Loi sur l'immigration au Québec*. Toutefois, en raison de son rôle de métropole, de gouvernement de proximité et d'intervenant de première ligne dans de nombreux enjeux sociaux, la Ville de Montréal est directement interpellée par les choix qui sont faits en matière d'immigration. Elle a d'ailleurs développé au fil des ans une expertise qui vient en soutien à l'action gouvernementale, particulièrement sur le plan de l'accueil et de l'intégration des personnes immigrantes.

Recommandation 1 : Reconnaître le rôle de la métropole en matière d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants et des personnes issues de l'immigration, sa spécificité et ses besoins. Cette reconnaissance implique notamment :

- 1.1. De permettre à la métropole de participer en amont à la définition des objectifs sur le niveau et la composition de l'immigration;
- 1.2. De partager les informations sur le bilan des planifications précédentes.

2. L'immigration à Montréal : son apport et les besoins exprimés

2.1. Stabiliser les niveaux d'immigration à 51 000 personnes immigrantes admises pour les deux premières années, puis les augmenter légèrement au cours de la troisième année pour atteindre 52 500 personnes en 2019

Depuis plus de 20 ans, l'immigration internationale demeure le moteur principal de la croissance démographique de l'agglomération de Montréal. Sans son apport, Montréal connaîtrait un déficit démographique annuel moyen de 22 000 habitants. Montréal reçoit chaque année sur son territoire plus de 70 % de l'immigration internationale destinée au Québec, et on estime que ces nouveaux arrivants représentent en moyenne 100 arrivées par jour¹. Ce phénomène n'est pas nouveau, puisque la métropole s'est développée à travers une succession de vagues migratoires.

Déjà en 2011, sur le territoire de l'agglomération de Montréal, 612 935 personnes avaient le statut d'immigrant, soit 33,2 % de la population totale. Ce taux est en augmentation par rapport à 1991, alors que 23,5 % de la population montréalaise avait le statut d'immigrant. De plus, il est à noter que 72 % des immigrants de la région de Montréal vivent sur l'île même et que 88 % d'entre eux habitent le territoire de la Ville de Montréal.

L'agglomération constitue donc un territoire d'enracinement et Montréal, une véritable terre d'accueil pour la grande majorité des nouveaux arrivants qui s'installent au Québec. Par ailleurs, il importe de souligner qu'un Montréalais sur deux est né à l'étranger ou a un parent né à l'étranger. Ainsi, en considérant les deux premières générations, soit les immigrants et les enfants nés au Québec de parents ayant immigré, 56 % de la population de l'agglomération de Montréal a des liens avec l'immigration et 86 % de cette population réside sur le territoire de la Ville de Montréal².

La Ville de Montréal est d'avis qu'il est possible de stabiliser les niveaux d'immigration pour les deux premières années de la planification, puis de les augmenter progressivement. Il importe toutefois qu'annuellement le nombre de personnes immigrantes et les modalités de répartition prévues sur le territoire ne compromettent

1. Institut de la Statistique du Québec: *Perspectives démographiques du Québec et des régions*. 2014

2. Données issues de l'annexe 1 *Immigration en bref* du mémoire de la Ville présenté le 9 février 2015 dans le cadre de la consultation sur la nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion.

pas l'apport migratoire nécessaire à la métropole. L'accès à cette main-d'œuvre qualifiée est un enjeu de développement économique majeur pour Montréal. De plus, cette diversité enrichit la vie urbaine et crée des milieux de vie dynamiques.

Montréal déploie et coordonne une offre de services et de mesures en collaboration avec ses partenaires locaux et régionaux, lesquels permettent d'encourager une participation pleine et entière des immigrants. À cet effet des efforts supplémentaires doivent être déployés pour lutter contre la discrimination à laquelle les nouveaux arrivants et les personnes issues de l'immigration sont confrontés³.

En concordance avec les recommandations émises par la Ville de Montréal dans le cadre des consultations particulières portant sur le projet de loi n°77, *Loi sur l'immigration*, la métropole considère qu'elle peut jouer un plus grand rôle en matière d'intégration des nouveaux arrivants et des personnes issues de l'immigration. Un partenariat renouvelé avec le Gouvernement du Québec est donc nécessaire⁴. La création du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants de Montréal (BINAM) témoigne de cette volonté de jouer un rôle plus actif afin de favoriser l'intégration de ces personnes.

2.2. Accroître progressivement la part de l'immigration économique pour atteindre 63 % en fin de période

Conformément à la deuxième orientation, la croissance de la part de l'immigration économique est souhaitable pour faire face à la tendance démographique actuelle et répondre aux besoins de main-d'œuvre observés. Une métropole dynamique et prospère doit en effet miser sur un apport de nouveaux arrivants sélectionnés notamment en fonction de leurs compétences et de la disponibilité de mesures visant leur intégration rapide sur le marché du travail. Toutefois, les défis sont encore nombreux. En effet, il ne suffit pas d'accroître la part d'immigration économique pour considérer que les enjeux en matière d'accueil et d'intégration s'amenuisent.

En 2013, dans la région de Montréal, le taux de chômage de la population immigrante était de 12,2 % contre 6,6 % pour la population née au Canada. Malgré les mesures en place, la situation est encore plus difficile pour les nouveaux arrivants (arrivés depuis

3. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Mesurer la discrimination à l'embauche subie par les minorités racisées : résultats d'un «testing» mené dans le Grand Montréal, mai 2012

4. Le mémoire déposé par la Ville de Montréal dans le cadre des consultations publiques portant sur le projet de loi no 77 : Loi sur l'immigration au Québec, est disponible en annexe du document.

5 ans ou moins), qui affichaient un taux de chômage de 14,9 %⁵. En février 2015, parmi les prestataires de l'aide sociale au Québec, on comptait 53 829 adultes nés hors Canada, dont une grande partie habitait l'île de Montréal⁶.

En examinant le processus de recherche d'emploi des nouveaux arrivants, il est possible de constater que la période qui précède la sollicitation d'un emploi stable est cruciale. Le nouveau processus de sélection vise à améliorer le lien entre les employeurs et les travailleurs qualifiés. Néanmoins, ces travailleurs et travailleuses ont besoin d'un accompagnement adéquat pour que leurs démarches soient couronnées de succès, que les barrières soient levées et qu'un processus d'intégration harmonieuse soit entamé.

Pour y parvenir, il importe notamment d'assurer d'abord la disponibilité de services d'employabilité pour les personnes récemment arrivées au Québec. L'accompagnement se fait en ce moment avec des ressources limitées en raison d'un financement restreint et est remis en question par des règles du Gouvernement du Québec qui ne permettent plus la simultanéité des programmes.

Il est nécessaire d'outiller et d'accompagner les employeurs afin de les amener à se défaire des idées préconçues sur les travailleurs d'origine étrangère et sur la complexité des processus d'embauche. Il faut également encourager les formations en relations interculturelles au sein des entreprises privées et des autres partenaires afin de contribuer, entre autres, à lutter contre la discrimination systémique en emploi.

Dans la perspective où un nombre croissant de travailleurs qualifiés seront appelés à venir s'établir au Québec, il est également pertinent d'encourager les comités sectoriels de main-d'œuvre à assurer des cours de francisation et de formation d'appoint à leurs membres afin de faciliter leur intégration. Ces comités étant déjà en relation avec les centres de formation et les commissions scolaires, cela facilitera l'arrimage entre les besoins des nouveaux arrivants et les exigences auxquelles ils doivent satisfaire pour bien s'intégrer dans leur milieu de vie et de travail. L'ensemble des partenaires doivent fournir des efforts particuliers dans ce sens.

Recommandation 2 : Assurer une planification des niveaux d'immigration au Québec qui permet à Montréal de faire face aux défis démographiques et économiques actuels.

5. Ministère de l'Immigration de la diversité et de l'inclusion, *Les immigrants et le marché du travail québécois en 2013*, Résultats de l'enquête sur la population active, Décembre 2014.

6. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, *Rapports statistiques sur la clientèle des programmes d'assistance sociale – Octobre 2015*. www.mess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/stat...

Les orientations 3 à 6 touchent de manière plus particulière les caractéristiques des nouveaux arrivants et les qualifications requises. La Ville de Montréal est d'avis que l'intégration sociale et économique de ces personnes est tributaire de la disponibilité d'un continuum de services adaptés aux nouveaux profils et aux besoins des candidats sélectionnés. Il importe de prévoir des ressources et des services conséquents, en cohérence avec la fluctuation des apports migratoires suggérée dans les documents de consultation de la présente planification.

En tant que gouvernement de proximité, la Ville est un partenaire clé dans ce processus. Elle met en place des services qui contribuent à l'épanouissement et à l'enracinement des personnes. L'intervention locale s'appuie également sur l'expertise de partenaires communautaires, très présents dans la métropole.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

En collaboration avec Emploi-Québec, mise sur pied d'un **programme de parrainage professionnel** ayant pour but de permettre aux participants d'acquérir, dans le cadre d'un stage rémunéré, une expérience de travail significative dans le secteur d'emploi associé à leur formation.

Programme Valorisation Jeunesse – Place à la relève : Programme qui propose des expériences formatrices pour les jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles.

Programme Emploi Nexus : Programme qui vise à sensibiliser les entreprises innovantes au potentiel des travailleurs qualifiés issus de l'immigration. (Sensibilisation de plus de 160 entreprises grâce à la réalisation de plus d'une centaine d'activités d'information ciblées.)

Programme Alliés (Assisting Local Leaders with Immigrant Employment Strategies) : Programme qui fournit un appui aux leaders locaux dans plusieurs grandes villes et régions du Canada afin de favoriser l'emploi des personnes immigrantes qualifiées en créant des services et des programmes adaptés.

Programme PME Montréal : Programme qui permet à des entrepreneurs de petites et moyennes entreprises de trouver des solutions à leurs problématiques d'affaires, incluant des entrepreneurs immigrants.

2.3. Augmenter à au moins 40 % en 2019 la proportion des immigrants âgés de 18 ans et plus qui font partie de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés, qui sont sélectionnés et qui, au moment de leur sélection, ont un statut de travailleur temporaire ou d'étudiant étranger au Québec

Montréal est la métropole économique du Québec et une ville universitaire. Seulement pour l'année 2012, Statistiques Canada y dénombrait 33 975 travailleurs temporaires. Cela constituait une croissance de 87 % par rapport à l'année 2008. En mai 2014, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science du Québec dénombrait 24 584 étudiants internationaux inscrits dans le réseau universitaire montréalais. Cela constitue une progression de 30 % par rapport à l'année 2009. Montréal accueille donc près de 75 % des étudiants étrangers de niveau universitaire du Québec. L'augmentation du seuil de personnes immigrantes de 18 ans et plus ayant un statut de travailleur temporaire ou d'étudiant étranger à 40 % d'ici 2019 semble donc cohérente avec les tendances observées.

En concordance avec la troisième orientation, Montréal est d'avis que l'amélioration de la rétention des étudiants étrangers et des travailleurs temporaires présents sur le territoire est un enjeu clé. Ces personnes développent les aptitudes recherchées, sont qualifiées et s'intègrent à leur milieu au cours de leur parcours académique ou de leur expérience de travail. Il importe de mettre en place des mécanismes visant à faciliter l'obtention de leur résidence permanente.

Toutefois, un maillage est nécessaire entre les institutions universitaires, les employeurs, les autorités d'immigration fédérales et provinciales et la Ville. Le rapport de l'OCDE⁷ illustre avec justesse le rôle de Montréal pour y parvenir. « Au travers de son leadership fort, la Ville de Montréal peut favoriser l'émergence et la mise en place effective d'une stratégie globale, en jouant un rôle accru de mobilisation des acteurs politiques et socioéconomiques locaux et en portant un agenda ambitieux de transformation de l'action publique. Un statut de métropole pourrait favoriser l'établissement d'un cadre intégré impliquant ces acteurs autour d'une stratégie

7. OCDE, Montréal, métropole de talent, pistes d'action pour améliorer l'emploi, l'innovation et les compétences. 2016, https://www.oecd.org/fr/cfe/leed/Montreal_Final.pdf

commune. Celle-ci pourra se décliner en une série d'actions concrètes et coordonnées agissant à la fois sur le développement économique, l'innovation, l'éducation et la formation technique et professionnelle, le marché du travail et l'immigration⁸. »

2.4. Fixer à un minimum de 85 % la proportion des adultes de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés qui déclarent connaître le français à l'admission

Comme l'article 1 de la Charte de la Ville de Montréal l'énonce, Montréal est une ville diverse et inclusive et de langue française. Cela contribue à son caractère unique. L'accueil de nouveaux arrivants parlant le français est un atout afin de favoriser leur intégration, notamment en emploi.

Toutefois, nous constatons que selon les données du ministère⁹, en 2010, 65,1 % des personnes immigrantes connaissaient le français. Chez les travailleurs qualifiés cette proportion atteignait 72,3 %. Or, «[...] la proportion des personnes immigrantes admises déclarant connaître le français a progressé de 60 % en 2008 à 64 % en 2009, pour atteindre 65 % en 2010 ». À la lumière de ces données, la Ville de Montréal invite le MIDI à fournir de plus amples informations sur les mesures et ressources qui seront mises à la disposition des partenaires et des nouveaux arrivants pour parvenir à atteindre ces cibles.

La Ville de Montréal considère qu'il est souhaitable de maintenir au sein des admissions une majorité de personnes connaissant le français. Sachant l'importance de la langue dans l'intégration, le ministère devrait s'assurer d'offrir des services de francisation adaptés aux besoins des nouveaux arrivants allophones. Il peut toutefois sembler complexe d'atteindre cet objectif du ministère de 85 % de personnes connaissant le français, tout en répondant à l'orientation 8, qui exprime une volonté d'assurer la diversification des bassins d'immigration.

8. *Ibid*

9. Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015*, avril 2011, <http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/planification-20122015.pdf>

FAIT SAILLANT

Un rapport produit par le CIRANO en 2014¹⁰ démontre que « [...] ce sont les femmes immigrantes issues des minorités visibles qui affichent – et de loin – le taux d’activité le moins élevé parmi les titulaires d’un diplôme universitaire [...] »¹¹. Cela a pour effet de priver l’économie québécoise de ressources humaines hautement qualifiées qui avaient pourtant les caractéristiques recherchées dans le cadre des processus de sélection. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette réalité, mais l’analyse du CIRANO indique clairement que des considérations d’ordre culturel entrent en jeu dans les décisions des femmes immigrantes de participer – ou non – au marché du travail. La connaissance du français peut également être un facteur. Cette situation illustre la nécessité de continuer d’agir fortement en aval du processus de sélection. Il faut agir dans la sphère sociale et culturelle, au niveau des quartiers, pour déployer des actions susceptibles de promouvoir davantage la participation au marché du travail des nouveaux arrivants, notamment la participation des femmes immigrantes issues des minorités visibles.

BONNE PRATIQUE

Mise en place de Femmes-Relais, un projet qui favorise l’intégration des femmes immigrantes et des nouveaux arrivants du quartier Saint-Michel par un service d’accompagnement et d’interprétation linguistique et culturelle. Permet de briser l’isolement par l’insertion à un réseau d’entraide et constitue aussi une transition vers la vie active.

2.5. S’assurer que la proportion des candidates et candidats sélectionnés dans la sous-catégorie des travailleurs qualifiés détenant une formation en demande soit d’au moins 70 %

Une étude sur l’impact de l’immigration sur la dynamique économique du Québec réalisée par le CIRANO en 2014 nous apprend que l’écart du taux d’emploi entre les immigrants et les non-immigrants à Montréal augmente avec le niveau de scolarité. Cette caractéristique du marché de l’emploi dans la région montréalaise n’existe pas dans les deux autres grandes régions métropolitaines canadiennes étudiées. Au contraire, on observe à Toronto et à Vancouver un phénomène inverse marqué par une forte diminution de l’écart du taux d’emploi entre les immigrants et les non-immigrants chez les diplômés d’études supérieures¹². Alors que la reconnaissance des diplômes est un problème majeur auquel il est urgent de trouver des réponses, les solutions aux enjeux d’intégration économique se situent à la fois à l’étape de la sélection et à l’étape de l’intégration.

10. CIRANO, *L’impact de l’immigration sur la dynamique économique du Québec, Rapport remis au ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion*, 12 novembre 2014.

11. Mémoire de la Ville de Montréal, Consultations particulières de la Commission des relations avec les citoyens sur le projet de loi no 77, 2 février 2016.

12. CIRANO, *op. cit.*

L'accès à une main-d'œuvre qualifiée et compétente est un enjeu de développement économique majeur pour la métropole tout autant que, sur le plan individuel, l'accès à l'emploi est un facteur crucial d'intégration sociale. L'accueil d'une proportion plus importante de candidats détenant une formation en demande est susceptible de contribuer à une meilleure intégration en emploi. Toutefois, pour atteindre cet objectif, plusieurs mesures en amont et en aval doivent être déployées. Par exemple, la réalisation annuelle de portraits régionaux en collaboration avec les partenaires locaux, dont les municipalités, semble être un facteur clé. Les portraits annuels permettront de prendre en compte les besoins réels des entreprises et d'ajuster à brève échéance l'apport migratoire nécessaire.

La reconnaissance des diplômes constitue encore aujourd'hui un défi important pour bon nombre de nouveaux arrivants et de personnes issues de l'immigration. De plus, la métropole souhaite que le gouvernement poursuive ses efforts afin de réduire la lourdeur administrative inhérente au processus d'embauche d'un ressortissant étranger pour les entreprises et qu'il soutienne des mesures d'accompagnement ciblées. Poursuivant le même objectif de diminuer les obstacles administratifs à l'insertion économique des immigrants qualifiés, les décideurs publics doivent travailler encore plus étroitement avec les ordres professionnels afin que ceux-ci donnent un exemple d'ouverture dans leur domaine d'expertise.

2.6. Maintenir annuellement à un minimum de 65 % la part des personnes de moins de 35 ans dans l'ensemble des admissions

Les tendances démographiques démontrent un vieillissement de la population accéléré au Québec en comparaison avec les autres provinces canadiennes. La Ville de Montréal considère que la sélection d'une proportion minimale de 65 % de nouveaux arrivants âgés de moins de 35 ans contribuera à pallier cette tendance. Il est nécessaire de compter sur une relève qualifiée pour combler les départs à la retraite et les besoins de main-d'œuvre des entreprises de la métropole.

Recommandation 3 : En cohérence avec les demandes de Montréal quant à l'obtention de son statut de métropole, améliorer les résultats de l'intégration économique des nouveaux arrivants en assurant un continuum de services adaptés aux nouveaux profils des candidats sélectionnés, en prévoyant des mesures telles que les suivantes :

- 3.1. Travailler de concert avec la Ville de Montréal, son Bureau d'intégration des nouveaux arrivants (BINAM) et le Service du développement économique afin de dresser annuellement un portrait régionalisé.
- 3.2. Prévoir l'élaboration et la diffusion annuelle de campagnes de sensibilisation nationales de valorisation de la diversité, de l'apport de l'immigration à l'économie québécoise, du vivre-ensemble et de lutte à la discrimination et aux préjugés destinés autant aux employeurs qu'à la population en général, en partenariat avec les instances locales dont la Ville.
- 3.3. Encourager et promouvoir les initiatives et mesures locales porteuses, comme le Programme de parrainage professionnel à la Ville de Montréal, Valorisation Jeunesse - Place à la Relève, Emploi Nexus (EN) et le projet Alliés.
- 3.4. Permettre la simultanéité des programmes d'accompagnement en pré-employabilité pour qu'ils deviennent complémentaires.
- 3.5. Reconnaître le rôle de soutien de la métropole (BINAM et PME MTL) dans l'offre de services de pré-employabilité et d'employabilité mise au point par les partenaires locaux, qui proposent du référencement, des conseils et de l'accompagnement aux nouveaux arrivants dans divers domaines touchant à l'intégration sociale et économique (pré-employabilité, employabilité et entrepreneuriat).
- 3.6. Prévoir des mesures d'accompagnement et de rétention des travailleurs temporaires spécialisés et des étudiants internationaux et veiller à réduire les obstacles administratifs qu'ils rencontrent lors du renouvellement de leur statut temporaire ou de l'obtention d'un statut permanent.
- 3.7. Prioriser l'accélération du processus de reconnaissance des diplômes parmi les mesures d'intégration économique.
- 3.8. Travailler en collaboration étroite avec les ordres professionnels afin de faciliter l'accès aux professions et aux métiers réglementés.

2.7. Contribuer, de concert avec les acteurs économiques et territoriaux, à l'essor des régions du Québec par l'immigration permanente et temporaire

Montréal a acquis une expertise particulière en matière de gestion de la diversité et a élaboré des projets porteurs qui ont un impact majeur sur les milieux de vie. Plusieurs de ces projets pourraient être déployés dans d'autres quartiers montréalais, mais aussi à une plus grande échelle dans d'autres régions du Québec. En ce sens, il est important de déployer tous les efforts requis pour éviter qu'un fossé se creuse entre Montréal et les régions du Québec en ce qui a trait à la vision de l'accueil et de l'intégration des nouveaux arrivants. Le rôle de Montréal et des régions est complémentaire dans cet objectif d'ouverture et d'inclusion.

En outre, il ne faut pas faire abstraction du phénomène de migration secondaire qui existe depuis déjà plusieurs années. En effet, à l'instar des grandes métropoles, Montréal demeure un pôle d'attraction important pour les personnes, que ce soit pour le travail ou en raison de la présence de la famille, d'amis ou d'une communauté d'accueil. La collaboration des municipalités, du gouvernement et des partenaires économiques et communautaires est incontournable pour favoriser la rétention et l'intégration des personnes dans leur milieu.

Recommandation 4 : Encourager les échanges entre les régions du Québec et la métropole afin de consolider les ponts et de favoriser le rapprochement entre les Québécois et les Québécoises de toutes origines.

2.8. Continuer à favoriser la diversité du mouvement migratoire en provenance des différentes régions du monde pour soutenir le dynamisme économique du Québec ainsi que la vitalité du français

Dans le cadre de la dernière planification pluriannuelle, le Gouvernement du Québec mentionnait qu'il était confronté à la limite des bassins d'immigration et que les caractéristiques que le Québec souhaite rencontrer chez les candidats à l'immigration, notamment la connaissance du français, ne se retrouve que dans un certain nombre de pays¹³.

Montréal en tant que métropole cosmopolite et ouverte sur le monde considère qu'afin de répondre à l'orientation 8 et de diversifier les bassins d'immigration, le Québec doit être ouvert à attirer les talents, nonobstant leur pays d'origine, et doit s'assurer d'offrir les services nécessaires afin que ces personnes apprennent le français.

En tant que gouvernement de proximité, la Ville de Montréal est appelée quotidiennement à offrir des services pour les différentes clientèles et communautés présentes sur son territoire. Elle déploie des mesures concrètes pour favoriser la cohésion du tissu social, l'intégration sociale et professionnelle, l'employabilité et la rétention des talents. De plus, elle doit aussi répondre aux besoins des personnes qui sont aux prises avec des défis d'intégration particuliers (recherche de logement abordable, salubrité, pauvreté et exclusion sociale, sécurité alimentaire, etc.).

13. Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'inclusion, *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015*, avril 2011, <http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/planification-20122015.pdf>

Pour faire face à ces défis, la Ville de Montréal a notamment mis en place les programmes d'agents de liaison dans les bibliothèques de quatre arrondissements ciblés. La métropole jouit d'un vaste réseau de 45 bibliothèques qui contribuent à contrer l'isolement et favorisent les échanges ainsi que les relations interculturelles. Elles sont de véritables points d'ancrage dans le parcours d'intégration des personnes immigrantes. Le projet d'agents de liaison dans les bibliothèques publiques a été implanté dans les arrondissements de Montréal-Nord, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de LaSalle et d'Ahuntsic–Cartierville. Il a permis de multiplier l'animation dans les lieux de diffusion culturelle auprès des familles immigrantes ou issues de l'immigration et de favoriser la fréquentation ainsi que la participation des nouveaux arrivants à la vie sociale et culturelle de la communauté en les rejoignant directement sur le terrain. Plusieurs villes canadiennes comme Toronto, Vancouver et Calgary optimisent elles aussi leurs bibliothèques de quartier dans une perspective similaire.

Ainsi, l'expérience des agents de liaison démontre tout le potentiel de ce modèle. En effet, le rôle de ces agents pourrait évoluer vers un rôle élargi d'intégration des nouveaux arrivants. En créant des pôles d'accueil centrés sur un lieu dynamique et convivial comme la bibliothèque, la Ville peut devenir un acteur majeur dans l'accueil des nouveaux citoyens et leur processus d'intégration, à l'échelle des quartiers. Pour ce faire, il faudra revoir les modes de fonctionnement à l'échelle du territoire montréalais et mettre en place une approche intégrée incluant l'ensemble des partenaires. Ainsi le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) réunira les activités d'intégration sociale et économique destinées aux nouveaux arrivants. Tout en travaillant étroitement avec ses partenaires gouvernementaux et communautaires et privés, ce bureau s'appuiera sur le réseau des bibliothèques municipales.

BONNES PRATIQUES

Le programme **d'agent de liaison** dans les bibliothèques montréalaises.

La présence et la formation **d'agents en relations interculturelles au SPVM**.

Le programme **SILA** (Soutien à l'intégration, liaison et accompagnement) destiné à accompagner les nouveaux arrivants haïtiens à la suite du séisme de 2010.

Création de la **Maison des régions**. Cette initiative « [...] aura une grande visibilité auprès du public. Les passants doivent avoir un accès rapide aux informations relatives aux diverses possibilités qu'offrent les régions (ex. : emploi chez les jeunes ou les personnes immigrants) ».

2.9. Réaffirmer annuellement l'engagement humanitaire du Québec par l'accueil de personnes réfugiées et d'autres personnes ayant besoin d'une protection sur le plan international

L'admission des réfugiés au Canada est une responsabilité fédérale et, selon l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains, l'accueil et l'intégration immédiate des réfugiés sont des responsabilités du Gouvernement du Québec. Dans les faits, cependant, l'intégration est aussi un défi local pour toutes les municipalités d'accueil, et, dans le cas de Montréal, tous les arrondissements et les villes liées sont impliqués directement.

Cette ouverture du Québec à l'endroit des populations réfugiées doit en effet être réaffirmée dans le cadre de la planification pluriannuelle. Il est également nécessaire d'apprendre des expériences passées afin d'améliorer et de consolider les mécanismes d'accueil et d'intégration prévus dans de telles situations. La métropole pourrait cependant répondre plus adéquatement aux besoins des personnes réfugiées dans la mesure où elle dispose des ressources et des compétences accrues. Malgré cela, la Ville de Montréal a été un acteur clé pour l'accueil et l'intégration des réfugiés.

En effet, rappelons l'épisode vécu en 2015 par les réfugiés provenant d'Haïti et du Zimbabwe, qui se sont vus menacés de quitter le pays au terme de la suspension temporaire des renvois en décembre 2014. À cette occasion, la Ville de Montréal est intervenue auprès du gouvernement fédéral pour surseoir à sa décision et prolonger le temps imparti à ces réfugiés pour soumettre une demande de résidence permanente en invoquant des motifs humanitaires. Le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, l'honorable John McCallum, a finalement octroyé une période supplémentaire pour permettre à ces immigrants de régulariser leur situation et d'éviter ainsi l'expulsion du Canada.

Plus récemment, depuis l'annonce en novembre 2015 par le gouvernement fédéral de son intention de faire venir au Canada 25 000 réfugiés syriens, Montréal a mis en œuvre plusieurs mesures visant à faciliter l'accueil et l'intégration de ces nouveaux arrivants au sein des quartiers. Face à cette crise humanitaire mondiale, alors que Montréal abrite la plus grande communauté syrienne au Canada (40 %), la Ville a saisi cette occasion pour concevoir et entamer une approche susceptible de s'appliquer de façon plus générale à l'intégration des immigrants et des réfugiés sur son territoire.

BONNES PRATIQUES

Mise sur pied du **Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM)**, qui réunit les activités d'intégration sociale et économique destinées aux nouveaux arrivants et prépare Montréal au rôle futur qu'elle pourrait jouer à la suite de l'adoption de la loi sur le statut de métropole.

Collaboration avec l'Office municipal d'habitation de Montréal pour permettre au Service de référence d'offrir des services de recherche de logements pour les réfugiés syriens.

Entente de la Ville de Montréal avec le Centre de référence du Grand Montréal (CRGM) pour offrir non seulement une ligne d'appel dédiée aux réfugiés, mais également un service de gestion des besoins et de l'offre d'aide (offerte depuis le 7 décembre 2015, en opération 7 jours sur 7).

Capsule d'information : « Montréal ville accueillante et inclusive - Bienvenue aux réfugiés syriens ».

Feuillelet d'information : Un feuillelet d'information sur l'ABC de l'entretien des logements a été produit en langue arabe à l'intention des réfugiés syriens.

Collaboration à l'initiative de la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain (CCMM) pour la tenue d'une journée de réseautage professionnel au bénéfice de 100 réfugiés (mai 2016).

Traduction du guide « Découvrir, vivre Montréal » en arabe pour distribution aux organismes privés de parrainage et aux partenaires œuvrant à l'intégration des réfugiés syriens.

Recommandation 5 : Assurer la flexibilité des seuils d'immigration pour les années à venir et confirmer l'importance du rôle des municipalités, tout en les outillant adéquatement afin d'être en mesure de faire face aux défis et aux crises humanitaires nécessitant l'accueil de réfugiés au Québec.

3. Conclusion

La Ville de Montréal est directement concernée par la mise en œuvre de la planification pluriannuelle en matière d'immigration du Gouvernement du Québec, puisque c'est au niveau local que se vit tous les jours l'inclusion, condition essentielle du vivre-ensemble. Les actions de la Ville de Montréal s'inscrivent en complémentarité de celles du Gouvernement du Québec et visent à améliorer la qualité de vie des citoyennes et des citoyens vulnérables et à favoriser leur pleine participation à la société. En tant que gouvernement de proximité Montréal est un acteur clé pour favoriser l'accueil et l'intégration des personnes nouvellement arrivées sur son territoire. Toutefois, pour y parvenir, un continuum de services complet doit être mis en place, en collaboration avec les partenaires gouvernementaux dont le MIDI et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

L'intégration sociale et économique des personnes doit être une priorité d'intervention partagée entre les différents paliers de gouvernement. Elle doit s'effectuer dans un contexte de reconnaissance concrète de la métropole. Pour ce faire, tant l'implication du gouvernement provincial que la reconnaissance de l'expertise et du leadership de la métropole en matière d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants et des personnes issues de l'immigration sont essentielles. À cet effet, la collaboration des partenaires du milieu est requise.

4. Synthèse des recommandations

PLANIFICATION PLURIANNUELLE 2017-2019	
ORIENTATIONS DU MIDI	RECOMMANDATIONS DE LA VILLE DE MONTRÉAL
Préambule	<p>Recommandation 1 : Reconnaître le rôle de la métropole en matière d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants et des personnes issues de l'immigration, sa spécificité et ses besoins. Cette reconnaissance implique notamment :</p> <p>1.1. De permettre à la métropole de participer en amont à la définition des objectifs sur le niveau et la composition de l'immigration;</p> <p>1.2. De partager les informations sur le bilan des planifications précédentes.</p>
1. Stabiliser les niveaux d'immigration à 51 000 personnes immigrantes admises pour les deux premières années, puis les augmenter légèrement au cours de la troisième année pour atteindre 52 500 personnes en 2019.	<p>Recommandation 2 : Assurer une planification des niveaux d'immigration au Québec qui permet à Montréal de faire face aux défis démographiques et économiques actuels.</p>
2. Accroître progressivement la part de l'immigration économique pour atteindre 63 % en fin de période.	<p>Recommandation 3 : En cohérence avec les demandes de Montréal quant à l'obtention de son statut de métropole, améliorer les résultats de l'intégration économique des nouveaux arrivants en assurant un continuum de services adaptés aux nouveaux profils des candidats sélectionnés, en prévoyant des mesures telles que les suivantes :</p> <p>3.1. Travailler de concert avec la Ville de Montréal, son Bureau d'intégration des nouveaux arrivants (BINAM) et le Service du développement économique afin de dresser annuellement un portrait régionalisé.</p> <p>3.2. Prévoir l'élaboration et la diffusion annuelle de campagnes de sensibilisation nationales de valorisation de la diversité, de l'apport de l'immigration à l'économie québécoise, du vivre-ensemble et de lutte à la discrimination et aux préjugés destinés autant aux employeurs qu'à la population en général, en partenariat avec les instances locales dont la Ville.</p>

PLANIFICATION PLURIANNUELLE 2017-2019

ORIENTATIONS DU MIDI	RECOMMANDATIONS DE LA VILLE DE MONTRÉAL
<p>3. Augmenter à au moins 40 % en 2019 la proportion des immigrants âgés de 18 ans et plus qui font partie de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés, qui sont sélectionnés et qui, au moment de leur sélection, ont un statut de travailleur temporaire ou d'étudiant étranger au Québec.</p>	<p>3.3. Encourager et promouvoir les initiatives et les mesures locales porteuses, comme le Programme de parrainage professionnel à la Ville de Montréal, Valorisation Jeunesse- Place à la Relève, Emploi Nexus (EN) et le projet Alliés.</p> <p>3.4. Permettre la simultanéité des programmes d'accompagnement en pré-employabilité pour qu'ils deviennent complémentaires.</p>
<p>4. Fixer à un minimum de 85 % la proportion des adultes de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés qui déclarent connaître le français à l'admission.</p>	<p>3.5. Reconnaître le rôle de soutien de la métropole (BINAM et PME MTL) dans l'offre de services de pré-employabilité et d'employabilité mise au point par les partenaires locaux, qui proposent du référencement, des conseils et de l'accompagnement aux nouveaux arrivants dans divers domaines touchant à l'intégration sociale et économique (pré-employabilité, employabilité et entrepreneuriat).</p>
<p>5. S'assurer que la proportion des candidates et candidats sélectionnés dans la sous-catégorie des travailleurs qualifiés détenant une formation en demande soit d'au moins 70 %.</p>	<p>3.6. Prévoir des mesures d'accompagnement et de rétention des travailleurs temporaires spécialisés et des étudiants internationaux et veiller à réduire les obstacles administratifs qu'ils rencontrent lors du renouvellement de leur statut temporaire ou de l'obtention d'un statut permanent.</p>
<p>6. Maintenir annuellement à un minimum de 65 % la part des personnes de moins de 35 ans dans l'ensemble des admissions.</p>	<p>3.7. Prioriser l'accélération du processus de reconnaissance des diplômes parmi les mesures d'intégration économique.</p> <p>3.8. Travailler en collaboration étroite avec les ordres professionnels afin de faciliter l'accès aux professions et aux métiers réglementés.</p>
<p>7. Contribuer, de concert avec les acteurs économiques et territoriaux, à l'essor des régions du Québec par l'immigration permanente et temporaire.</p>	<p>Recommandation 4 : Encourager les échanges entre les régions du Québec et la métropole afin de consolider les ponts et de favoriser le rapprochement entre les Québécois et les Québécoises de toutes origines.</p>

PLANIFICATION PLURIANNUELLE 2017-2019

ORIENTATIONS DU MIDI	RECOMMANDATIONS DE LA VILLE DE MONTRÉAL
<p>8. Continuer à favoriser la diversité du mouvement migratoire en provenance des différentes régions du monde pour soutenir le dynamisme économique du Québec ainsi que la vitalité du français.</p>	<p>--</p>
<p>9. Réaffirmer annuellement l'engagement humanitaire du Québec par l'accueil de personnes réfugiées et d'autres personnes ayant besoin d'une protection sur le plan international.</p>	<p>Recommandation 5 : Assurer la flexibilité des seuils d'immigration pour les années à venir et confirmer l'importance du rôle des municipalités, tout en les outillant adéquatement afin d'être en mesure de faire face aux défis et aux crises humanitaires nécessitant l'accueil de réfugiés au Québec.</p>